DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-18

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril 2026 à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 8 avril 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, Maire.

Etaient présents : M. ARRATIBEL Estéban, M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIES Charles, M. de LASSUS SAINT-GENIES Geoffroy, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Fréderic, Mme LEROY Virginie, Mme MARCHAL Agnès, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Etaient absents et représentés : M. CERLES Clément par M. FAITFEU Frédéric.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Election des administrateurs du centre communal d'action sociale (CCAS)

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 relatifs au mode d'administration des CCAS ;

Vu les décrets N° 95-562 du 6 mai 1995 et 2000-6 du 4 janvier 2000 relatifs aux CCAS ;

Vu la délibération 2026-17 du 14 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Considérant que le conseil d'administration du CCAS comprend, outre le maire qui en est président, un nombre égal de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire ;

Considérant que le nombre d'administrateurs élus doit être fixé par le conseil municipal, dans la limite prévue par la loi.

Une seule liste se porte candidate :

- Madame BARBARANT Sabine
- Madame PAJOT Elodie
- Madame DESTAIN Marianne
- Madame TOMAS Christiane

Il est ensuite procédé au vote :

- Nombre votants : 19
- Nombre d'abstentions : 00
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Ayant obtenu la majorité des voix, la liste est élue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIES

MAIRIE DE SAINT-GENIES BELLEVUE
31180



DO NOT
SCAN
BOOK